





Communiqué conjoint

Sans nourriture, sans médicament, sans assistance : un prisonnier décède en détention à Ouesso

Brazzaville-Lyon, le 29 mars 2016. L'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) et son partenaire, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH), expriment leur profonde indignation suite à la mort en détention de M. **Michel Nganda Manenga** dans des circonstances non élucidées à la maison d'arrêt de Ouesso, dans le département de la Sangha.

Détenu suivant un mandat de dépôt du 4 septembre 2013 pour association de malfaiteurs, assassinat, viol, pratique de sorcellerie, **Michel Nganda Manenga** a été condamné en août 2015 à une peine de 30 ans de travaux forcés.

En février 2016, il a été retrouvé mort dans une cellule. D'après les informations recueillies, **Michel Nganda Manenga** serait mort de malnutrition. Ce drame illustre l'absence d'humanisation des prisons au Congo, dans lesquelles les services de santé ne sont bien souvent plus opérationnels.

Mourir de faim en prison traduit des conditions de détention inhumaines pouvant être qualifiées de torture. Alors que l'administration pénitentiaire n'a pas souhaité fournir d'explications et qu'aucune expertise médicale n'a été menée, la responsabilité de l'Etat doit être questionnée.

- « Les autorités congolaises doivent agir immédiatement pour satisfaire aux besoins de base des prisonniers conformément aux normes internationales et nationales ». Dans la quasitotalité des établissements pénitentiaires au Congo, l'autorité publique responsable ne fournit plus de manière régulière, et parfois plus du tout, les moyens financiers et matériels indispensables à l'alimentation et aux soins des détenus.
- « L'ouverture d'une enquête sérieuse pour établir les responsabilités et déceler toutes les défaillances ayant entrainé à ce drame est vivement recommandée ».

Pour tous contacts:

OCDH: +242 05 768 10 99- ocdh.brazza@gmail.com **AEDH**: +33 4 37 37 10 11, agir-ensemble@aedh.org